

Prise de positions sur les interventions de la politique de la formation, session d'automne 2024

Pt. 58 DSSI 051-2024 Motion ayant valeur de directive 2024.RRGR.71 Renforcer le soutien aux centres familiaux avec service de conseil	Soder Nora, Les Vert-es + 7 autres
--	---------------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de soutenir davantage les centres familiaux avec service de conseil en mettant en œuvre les points suivants :

1. étendre la définition étroite de centre familial avec service de conseil (Rapport sur la politique familiale 2021) aux offres existantes afin de mieux donner à connaître le potentiel immense des offres d'accès facilité à toutes les familles ;
2. rendre possible le conseil par un service de référence cantonal lors de la planification, du développement et de la professionnalisation ou des contributions financières à des services de conseil externes (développement de l'organisation, offres de développement de la petite enfance, encouragement de l'intégration, etc.) ;
3. élaborer à l'attention des communes et d'autres organismes responsables des critères valables au niveau cantonal ainsi qu'un mémento des exigences imposées aux centres familiaux avec service de conseil ;
4. organiser régulièrement des offres de mise en réseau entre les différents centres familiaux avec service de conseil dans le but d'améliorer la qualité (échange, apprentissage mutuel, formation continue ;
5. créer des soutiens financiers pour les communes, afin qu'elles puissent contribuer de manière durable au financement des centres familiaux avec service de conseil lors de leur développement et pour garantir les prestations de base.

Prise de position du Conseil-exécutif :

- Proposition : Pt 1: rejet
Pt 2: rejet
Pt 3: adoption sous la forme du postulat
Pt 4: adoption et classement
Pt 5: adoption sous la forme du postulat

Dans le rapport sur la politique familiale 2021, qui a été adopté par le Grand Conseil sous la forme d'une déclaration de planification, les « centres familiaux avec service de conseil » ont été mentionnés comme une mesure complémentaire dans le développement de la petite enfance. Il est toutefois précisé que des mesures supplémentaires seront mises en œuvre lorsque la situation financière du canton le permettra.

Pt 1: Les centres familiaux avec service de conseil sont définis comme des services de premier conseil et de triage et par leur facilité d'accès par les transports en commun. D'autres offres pour les parents doivent être disponibles à proximité immédiate. Le Conseil-exécutif considère qu'une extension de la définition n'est pas appropriée.

Pt 2: Le fait que le canton doive agir en tant que vecteur de connaissances n'est pas considéré comme une solution appropriée. Les connaissances techniques nécessaires sont disponibles dans les offres locales. Le Conseil-exécutif craint qu'une professionnalisation n'entraîne le retrait de bénévoles et des dépenses financières qui seraient affectées à des structures plutôt qu'à des offres effectives.

Pt 3: La flexibilité et la marge de manœuvre des offres locales pourraient être limitées par l'introduction de critères obligatoires. Si des critères sont introduits, ils doivent être vérifiés, ce qui génère une charge de travail supplémentaire. Le Conseil-exécutif estime que la mise à disposition d'un mémento aux communes et aux syndicats de communes pour la mise en place d'un centre familial géré est la meilleure solution.

Pt 4: L'association des centres de puériculture organise des réunions de mise en réseau dans les régions. Ces rencontres permettent l'échange entre spécialistes ainsi que la sensibilisation et la montée en compétence des participantes et participants sur des sujets spécifiques. L'offre est aussi coordonnée avec les activités de réseautage qui existent déjà au niveau régional et mise en œuvre en collaboration avec le canton.

Pt 5: La situation financière du canton de Berne reste difficile. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est critique à l'égard d'un soutien financier aux centres familiaux avec service de conseil dans le but de renforcer l'offre. Comme la mesure des centres familiaux avec service de conseil mentionnée dans le rapport sur les familles est toujours considérée comme une mesure pertinente, le Conseil-exécutif se déclare prêt à examiner un soutien financier.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

Une bonne stimulation précoce des enfants est la base d'une scolarité réussie. Des études ont montré que les enfants qui ne bénéficient pas d'un soutien précoce sont désavantagés tout au long de leur parcours scolaire par rapport aux enfants qui ont eu suffisamment d'expériences linguistiques, motrices et sensorielles. Les centres familiaux soutiennent les familles dans la phase de la petite enfance. Ils peuvent contribuer de manière significative à un développement sain et à un bon départ dans le parcours éducatif. Formation Berne soutient l'idée que les enfants en bas âge et leurs familles puissent être soutenus par des offres à faible coût.

Pt 1: Une acception un peu plus large des centres familiaux avec service de conseil est saluée. Toutefois, la définition d'une bonne accessibilité par les transports publics semble déconcertante. Il en va de même pour la limitation à la fonction de premier conseil et de triage. On peut imaginer que par exemple des particuliers ou des associations proposent des offres à bas coût pour les enfants et les personnes qui les accompagnent.

Pt 2: Un centre de référence cantonal chargé de conseiller les communes intéressées par la création d'un centre familial soutient les initiatives locales, crée des synergies et met en réseau. Formation Berne voit dans la professionnalisation redoutée par le Conseil exécutif un gain d'efficacité, car les communes peuvent profiter du savoir-faire de ce service et ne doivent pas mener elles-mêmes toutes les expériences. Chaque commune est autonome dans la manière dont elle organise la relation entre les professionnels et les bénévoles. Un centre de contact ne met pas en péril le bénévolat en soi.

Pt 3: Dans le canton de Berne, 32 centres familiaux ou lieux de rencontre pour les familles sont gérés. Formation Berne considère que le fait de rassembler les connaissances et les expériences de ces centres dans un mémento et de formuler des critères ou simplement des conditions de réussite est une mesure permettant de rassembler le savoir-faire et les expériences. Les critères au sens de recommandations peuvent servir de lignes directrices et d'aides et donc de prestations de service pour les communes et ne doivent pas nécessairement entraîner des charges administratives.

Pt 4: Selon les centres de puériculture, les réunions ont lieu dans 16 régions. Elles offrent une à deux fois par an le cadre d'un échange professionnel, d'une sensibilisation à des thèmes spécifiques, d'une mise en réseau coordonnée, d'une coopération et d'un échange avec le canton. Les participants sont, entre autres, des sage-femmes, des pédiatres, des

collaborateurs de maternités et de centres de conseil en éducation, des responsables de groupes de jeu, du personnel de crèches, de l'APEA ou de Santé bernoise. On peut se demander si l'objectif susmentionné peut être atteint dans des groupes de participants aussi importants et diversifiés. Formation Berne voit un potentiel dans une mise en réseau des centres familiaux et un échange spécifique de connaissances.

Pt 5: Les expériences positives réalisées dans le cadre de la mise en place d'écoles à journée continue peuvent être intégrées dans la création de centres familiaux. Le canton profite des prestations des centres familiaux sous la forme de meilleures conditions de départ pour les enfants à l'école, de meilleures conditions pour les familles grâce à une mise en réseau et à des possibilités de conseil à bas coût.

Pt. 64 INC 009-2024 Motion ayant valeur de directive 2024.RRGR.67 Pour garantir la participation de la Suisse à Erasmus+	de Quervain Anna, Les Vert-es + 7 autres
--	---

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès de la Confédération et de s'engager afin que le Conseil fédéral présente aux Chambres fédérales un message de financement pour Erasmus+.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption

La mobilité rendue possible par Erasmus+ contribue au développement de la compétitivité et de la capacité d'innovation de notre pays et renforce la visibilité internationale de la Suisse dans le paysage éducatif européen. Parallèlement, les échanges réalisés via Erasmus+ permettent à de nombreux jeunes suisses d'élargir leurs horizons professionnels, académiques, humains et interculturels.

La Suisse ne fait plus partie du programme Erasmus+ depuis 2014. Pour que la mobilité avec les pays associés à ce programme soit toujours possible, le Conseil fédéral a adopté une solution financée par des fonds suisses. Cette « solution suisse » remplace partiellement, mais pas totalement, les possibilités offertes par Erasmus+. En effet, la Suisse est actuellement exclue de certains organes, groupes d'expertise et coopérations. De plus, par rapport à Erasmus+, la « solution suisse » a considérablement alourdi la charge administrative des hautes écoles.

Le Conseil-exécutif partage la préoccupation des auteurs de la motion, à savoir que la Suisse devrait participer à Erasmus+ en tant que membre associé à part entière. Il est prêt à s'engager auprès des organes fédéraux dans la mesure de ses possibilités.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

Formation Berne soutient l'argumentation du Conseil-exécutif et salue la démarche.

L'association professionnelle souligne l'urgence de la demande, car chaque année de non-association pénalise les jeunes et le site suisse de formation et de recherche.

Adopté par la direction de Formation Berne.

Anna-Katharina Zenger

Responsable du domaine syndical

Berne, le 22.08.2024